

ANNEXE 8 : PRESENTATION DU PROJET

**Création de bâtiments pour l'extension
de l'unité de production INTERLAB**

Puycapel

Département du Cantal (15) / Commune de Puycapel



MAITRE D'OUVRAGE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
CHATAIGNERAIE CANTALIENNE
5 rue des Placettes
15220 St Mamet la Salvetat
Tél. : 04 71 49 33 30
p.gras@chataigneraie15.fr
www.pays-chataigneraie.fr

REALISATION DE L'ETUDE



ARTIFEX
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33
contact@artifex-conseil.fr
RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution
Yoann MORIN	Chef de projet ARTIFEX	Montage du dossier
Maxime PUGNET	Chargé d'étude ARTIFEX	
Communauté de Communes Chataigneraie Cantalienne		Données
INTERLAB		
Atelier CAMINO		

PARTIE 1 : PREAMBULE.....	5
PARTIE 2 : AMENAGEMENT PROJETE	6
PARTIE 3 : NOTE DE PRESENTATION PAYSAGERE	10
I. CONTEXTE.....	10
1. Les haies	10
2. Plantations de collection : chataigniers et noisetiers.....	10
3. Plantations forestières	11
II. TRAVAUX DE TERRASSEMENT	11
III. AMENAGEMENT PAYSAGER DU SITE.....	12
PARTIE 4 : GESTION DES EAUX.....	15

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Plan de masse du site existant.....	7
Illustration 2 : Plan de masse des aménagements de la phase 1.....	8
Illustration 3 : Plan prévisionnel du projet d'aménagement	9
Illustration 4 : Vue aérienne du site INTERLAB	13
Illustration 5 : Modélisation 3D du projet de la phase 1.....	13



PARTIE 1 : PREAMBULE

La société INTERLAB mène une activité de recherche et production sur la commune de Puycapel (15). Ainsi, elle conçoit et fabrique du matériel scientifique de pointe ainsi que les consommables nécessaires pour le contrôle-qualité en microbiologie.

Actuellement, cette société dispose d'environ 6 000 m² d'espaces de production. La croissance de cette entreprise nécessite aujourd'hui :

- d'augmenter la surface de production afin de répondre à la demande croissante et pouvoir travailler dans les meilleures conditions ;
- d'attirer, former et fidéliser de jeunes ingénieurs en R&D en offrant un environnement de travail attrayant.

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a la volonté d'accompagner le développement des entreprises de son territoire. Pour cela, elle souhaite porter les investissements immobiliers nécessaires au développement d'INTERLAB selon le modèle de l'atelier relais.

Le projet d'INTERLAB et de la Communauté de Communes porte sur la création de nouveaux bâtiments destinés à la production, le stockage, la recherche, la formation et l'accueil du personnel. Ces nouveaux bâtiments présenteront une surface au sol d'environ 6 000 m² sur un terrain de 4,5 ha.

Ce projet est concerné par la demande d'examen au cas par cas. Dans ce cadre, cette annexe optionnelle est ajoutée à la demande afin de présenter/synthétiser plus précisément les éléments pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Les éléments présentés ici sont issus des données fournies sur le projet ainsi que sur les pièces du permis de construire.

Localisation du projet	Région	Auvergne-Rhône-Alpes
	Département	Cantal
	Communes concernées	Puycapel (regroupement des communes de Calvinet et de Mourjou)
Type de projet		Création de bâtiments pour le développement du site INTERLAB

PARTIE 2 : AMENAGEMENT PROJETE

Située au cœur de la châtaigneraie cantalienne, l'entreprise INTERLAB détonne par l'emprise et le volume de son site de production comparée aux typologies de bâti environnant. Implanté entre le bourg de Mourjou et le hameau de Jalenques, lieu historique et fondateur de l'entreprise, le site s'est constitué au fur et à mesure de la croissance de l'entreprise. Ainsi, après un premier bâtiment construit en 2001, une extension a vu le jour en 2012.

La morphologie du site est marquée par une forte topographie. Le site est bordé par des plantations de châtaigniers côté Nord-Est, un ruisseau sur la partie Nord et Ouest (point bas du site), et enfin la route d'accès au Sud.

La composition architecturale des bâtiments existants est contrastée entre les ateliers en bois d'un côté, composés de toitures à deux pans et de petites hauteurs, et le gros corps bâti composé de trois volumes accolés appartenant à un caractère industriel (bardage métal). L'ensemble des espaces extérieurs a été aménagé avec soin, laissant place à un travail paysager remarquable et de qualité mettant en valeur l'ensemble du site.

Pour continuer le développement de l'entreprise et répondre à la demande, le projet qui est mené porte sur la construction de 4 bâtiments principaux et l'aménagement des espaces extérieurs. Ce projet d'aménagement se découpe en 2 phases avec des échéances différentes. Aujourd'hui, le Permis de Construire relatif à la 1^{ère} phase a été préparé. Il concerne :

- 1 bâtiment de production ;
- 1 bâtiment de stockage ;
- La création d'une mezzanine dans les bâtiments existants ;
- La mise en place de locaux techniques (local compresseur, onduleur, chaufferie bois, garage chargement véhicule) ;
- -L'aménagement paysagé en continuité de l'existant ;
- -La création d'un parking paysagé ;
- La mise en place d'ouvrages de gestion des eaux.

Dans une seconde phase, 2 nouveaux bâtiments seront créés.

Ces travaux permettront d'accompagner la croissance de l'entreprise INTERLAB, croissance nécessaire pour répondre à la demande et pérenniser le site. Il est important de souligner que cette zone du Sud du Cantal est très pauvre en industries. Ainsi, la présence d'une entreprise dynamique et avec des produits de forte valeur ajoutée apporte beaucoup en terme d'emplois et d'image pour la région. Les élus locaux et la population locale apportent un fort soutien au développement de l'entreprise qui permet de fournir un emploi aux jeunes de la région et ainsi d'éviter un vieillissement trop important de sa population. A titre indicatif, 25% des enfants de l'école de Puycapel ont un de leurs parents qui travaille à INTERLAB. Ce soutien local ainsi que l'histoire du site ont motivé la société à rester sur ce site et à le développer plutôt que d'investir dans une autre région ou un autre pays.

Ce projet s'inscrit donc dans une volonté forte de maintenir et de développer l'emploi local dans le Sud Cantal, tout en s'intégrant au mieux dans son environnement.

Les illustrations suivantes présentent le plan de masse de l'existant, celui de la première phase d'aménagement ainsi que le projet final.

Illustration 1 : Plan de masse du site existant

Source : Atelier CAMINO ; 2020

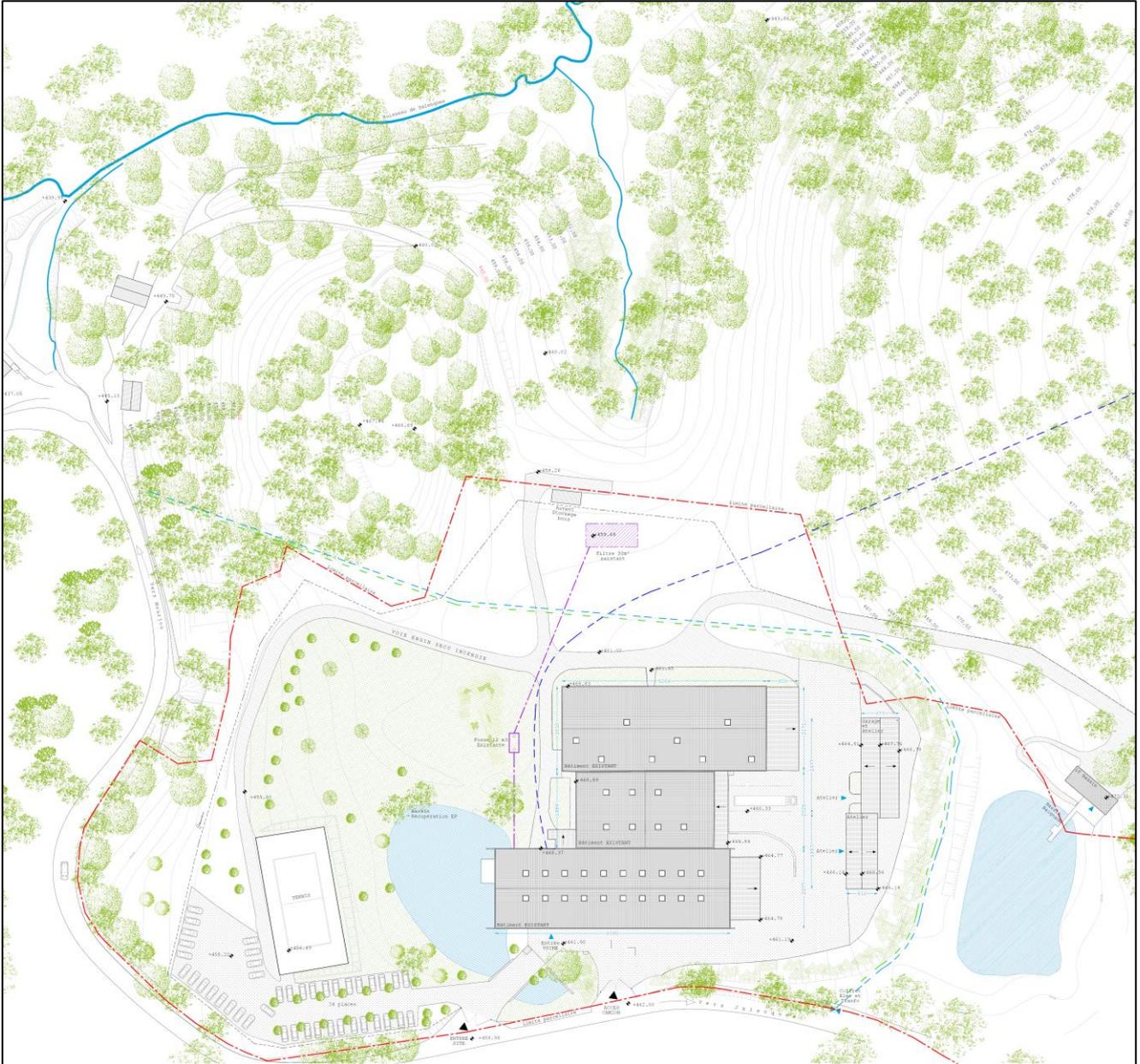


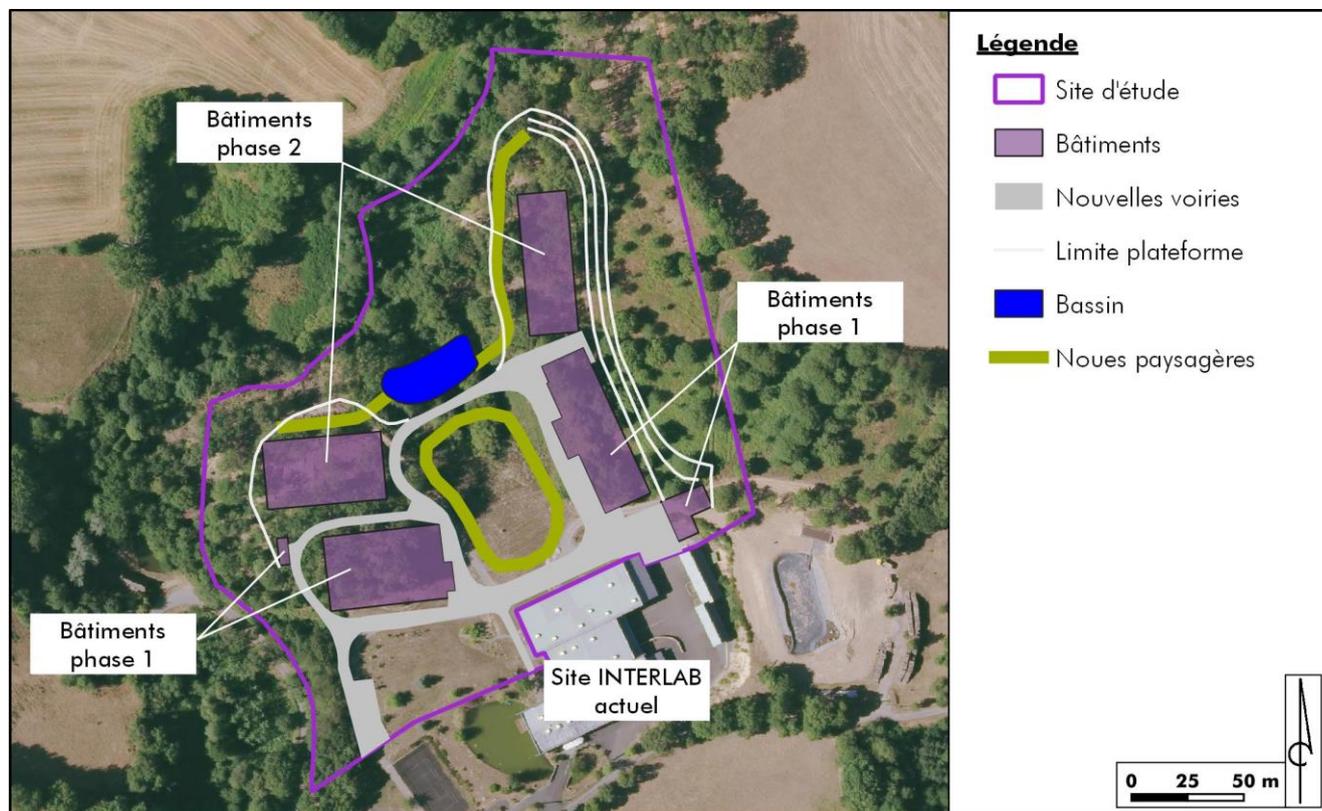
Illustration 2 : Plan de masse des aménagements de la phase 1

Source : Atelier CAMINO ; 2020



Illustration 3 : Plan prévisionnel du projet d'aménagement

Source : Atelier CAMINO ; ARTIFEX ; 2021



Dans le cadre de l'élaboration du projet d'extension du site, de multiples options d'implantations ont été étudiées, pour permettre une moindre étendue du projet et limiter au maximum les opérations de terrassement. La solution retenue permet de fournir la surface d'extension nécessaire à la société tout en intégrant la morphologie complexe du terrain. Ainsi, il est prévu de remodeler la zone afin de créer une plateforme pouvant accueillir l'activité et d'éviter les constructions sur des remblais.

Les bâtiments seront espacés les uns des autres afin de permettre de conserver un aspect naturel du site, dont les espaces extérieurs seront travaillés et plantés. Cet espacement est aussi lié à la protection incendie. En effet, il permettra de limiter la propagation du feu.

L'espacement des bâtiments de production permettra également aux salariés de bénéficier de fenêtres proches de leurs postes assurant de bonnes conditions de travail. Les fenêtres au Nord procureront un apport de lumière sans rayonnement solaire et la hauteur sous plafond a été étudiée pour être propice à la stratification de la chaleur.



PARTIE 3 : NOTE DE PRESENTATION PAYSAGERE

I. CONTEXTE

Le paysage autour de l'usine INTERLAB est et a été pensé pour s'intégrer au mieux dans le contexte paysager du territoire de la Chataigneraie Cantalienne.

Cette intégration est réfléchié autour de plusieurs axes, dans le travail en cours, comme la reconstitution d'éléments traditionnels telles que des haies, l'aménagement de zones d'eau, les plantations de collection (châtaigniers, noisetiers), les plantations forestières et l'aménagement d'un parc paysagé autour des bâtiments.

Dans le cadre du développement du site, l'attention au paysage et à l'insertion de l'usine et du centre R&D est resté un point central pour la Communauté de Communes et la société INTERLAB dont la famille fondatrice est originaire du hameau. Les espèces qui seront plantées sur le site seront des espèces locales.

A noter que la lisière arborée à l'Ouest du site sera conservée pour masquer au maximum les bâtiments depuis le village.

1. LES HAIES

Les haies permettent de reconstituer le paysage rural et sont une façon simple de participer à la protection de la faune locale en créant des habitats attractifs.

Elles sont constituées d'espèces locales robustes : cornouiller, fusain d'Europe, viorne lantane, poirier sauvage, érable champêtre, charme, noisetier, hêtres, prunellier, houx...

Le projet d'extension souhaite s'inscrire dans l'héritage du patrimoine rural avec la reconstitution de haies basses typiques du bassin d'Aurillac autour des différents espaces composant le projet d'aménagement du site. La Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône -Alpes a été consultée et a participé au choix des espèces et avec qui la société INTERLAB a déjà collaboré pour l'aménagement paysager du site.

2. PLANTATIONS DE COLLECTION : CHATAIGNIERS ET NOISETIERS

INTERLAB et la famille Jalenques ont travaillé à replanter sur les parcelles de l'usine des arbres en quantité. Les espèces choisies, plantées au niveau du site il y a une trentaine d'années, sont des hommages à la Chataigneraie locale et un soutien à la réimplantation de ces arbres et à leur valorisation.

Par exemple la parcelle de verger de châtaigniers de collection, quasi unique en France, est dotée de 167 arbres de plus de 8 variétés. Cette parcelle de verger était autrefois une parcelle de champ. Reconstituer une châtaigneraie dans cette partie du Cantal a donc été un hommage au territoire d'implantation qui souligne que le respect de l'environnement fait partie intégrante de ce projet industriel depuis son origine. La société INTERLAB permet à la maison de la châtaigne de Puycapel de récolter les châtaignes issues de ce verger permettant une production locale. A noter également la présence d'une belle collection de noisetier avec plus de 20 espèces (inventaire en cours).

Depuis 2001, plus de 120 arbres ont été plantés dans la parcelle de l'usine. La société continue de planter des arbres chaque année, en en assurant l'entretien, pour avoir un paysage de qualité pour les salariées et les communautés locales.

Dans le cadre du projet, un défrichement partiel de ces plantations sera réalisé afin de permettre l'aménagement de la zone. Il s'agira d'une surface localisée, la valorisation de châtaignier et noisetiers sur le site étant conservée. Le projet prévoit de replanter une trentaine d'arbre d'espèces locales sur les nouvelles parcelles construites.

3. PLANTATIONS FORESTIERES

Certaines parcelles attenantes au site INTERLAB sont valorisées en plantations forestières en accord avec l'O.N.F.

- Cèdres de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) ;
- Mélèzes (*Larix decidua*) ;
- Peuplier d'Italie, *Populus nigra* var. *italica*.

II. TRAVAUX DE TERRASSEMENT

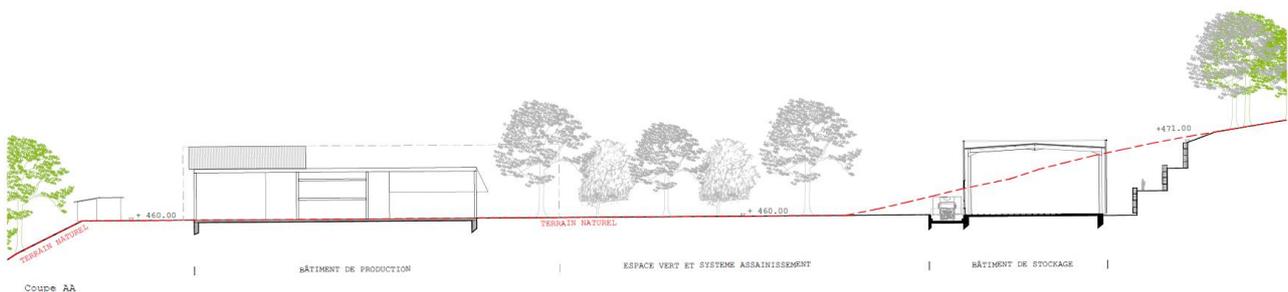
L'implantation des nouveaux bâtiments se situe sur la partie Nord du site. Le travail d'implantation a été de trouver un juste équilibre entre les contraintes géotechniques (présence de remblais issus des précédentes constructions), topographiques (assurer une continuité avec l'existant pour les accès camion marchandises) et de terrassement. Pour rappel, la place laissée entre les nouveaux bâtiments permettra de :

- limiter le risque de propagation du feu en cas d'incendie ;
- créer une boucle de circulation pour les livraisons et la sécurité incendie ;
- prolonger l'aménagement paysager existant ;
- optimiser les conditions de travail des employés.

Les travaux de terrassement seront faits dans leur intégralité au début du chantier (tranche 1 et 2), l'ensemble des surfaces « en attente de construction » sera recouvert de terre végétale et engazonné.

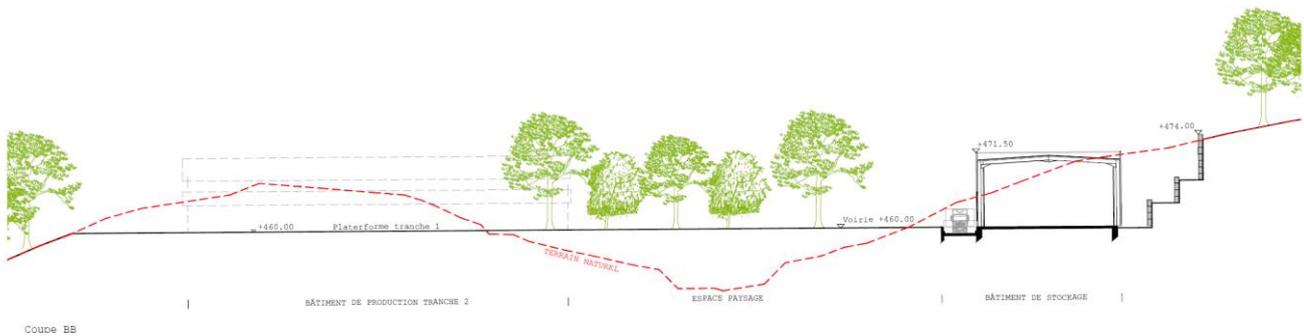
L'aménagement du site d'extension nécessitera ainsi des travaux de terrassement. Dans un premier temps, il s'agira de créer une plateforme globalement plane permettant la mise en place du projet ; dans un second temps les travaux de terrassement concerneront la création des fondations des bâtiments et la mise en place des voiries et réseaux.

En partie Sud de l'extension, la mise en place de la plateforme consistera uniquement à un aplanissement du terrain peu vallonné. Le projet prévoit également l'agrandissement de la zone plane, en direction de l'Est, en reculant le talus existant et en créant une succession de 3 terrasses enherbées (3 à 4 m de haut chacune au maximum). Pour cela, des murs de gabions seront positionnés, assurant la stabilité du talus, limitant la largeur de terrassement et favorisant la perméabilité aux eaux de ruissellement. Les terrasses enherbées intermédiaires seront plantées. La coupe ci-dessous présente cet aménagement.





En partie Nord du site, la mise en place d'une plateforme comprendra l'arasement d'un monticule dont les déblais serviront à combler une partie du vallon voisin. A l'Est, l'aménagement en banquette sera prolongé. La coupe ci-dessous présente cet aménagement.



III. AMENAGEMENT PAYSAGER DU SITE

Comme présenté précédemment, l'ensemble des acteurs du projet ont la volonté d'assurer une intégration optimale du projet dans son environnement paysager et de poursuivre l'aménagement paysagé existant pour la mise en valeur du site (nouvelles plantations, création d'un bassin supplémentaire). Ainsi, la surface des bâtiments a été établie afin de répondre parfaitement aux besoins de développement de la société sans extension superflu. De même, les voiries ont été calibrées au minimum afin de limiter leur incidence et maximiser la présence d'espaces verts. Les voiries seront empierrées afin de limiter l'imperméabilisation. De plus, le projet d'extension se décompose en 2 phases afin de suivre l'évolution souhaitée de la société INTERLAB.

Les espaces extérieurs seront aménagés, engazonnés et plantés d'arbres de haute tige. Des haies pourront également être créées. Les boisements du secteur (plantation de châtaignier et noisetier, plantations forestières) continueront à être entretenus.

L'aménagement de ce site nécessite la réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau. Ce dossier sera déposé auprès des services dédiés de la DDT du Cantal dans les semaines à venir. Dans ce cadre, un système de gestion des eaux sera dimensionné afin d'assurer une régulation des rejets du site. La Communauté de Communes et la société INTERLAB ont la volonté que ces ouvrages s'intègrent parfaitement dans le site et deviennent une véritable plus-value écologique et paysagères : bassin aménagé, noue paysagère. Le nouveau bassin (environ 850 m² au Nord du site) viendra s'ajouter aux 2 bassins déjà existants sur le site et qui ont prouvé leur efficacité quant au développement assez rapide de nouveaux écosystèmes et un attrait pour la faune locale : présence de roseaux, canards, batraciens....

Les illustrations ci-après présentent l'évolution du site avec une vue aérienne de l'état actuel et une vue en 3 dimensions du site, tel que projeté à la fin de la première phase de travaux.

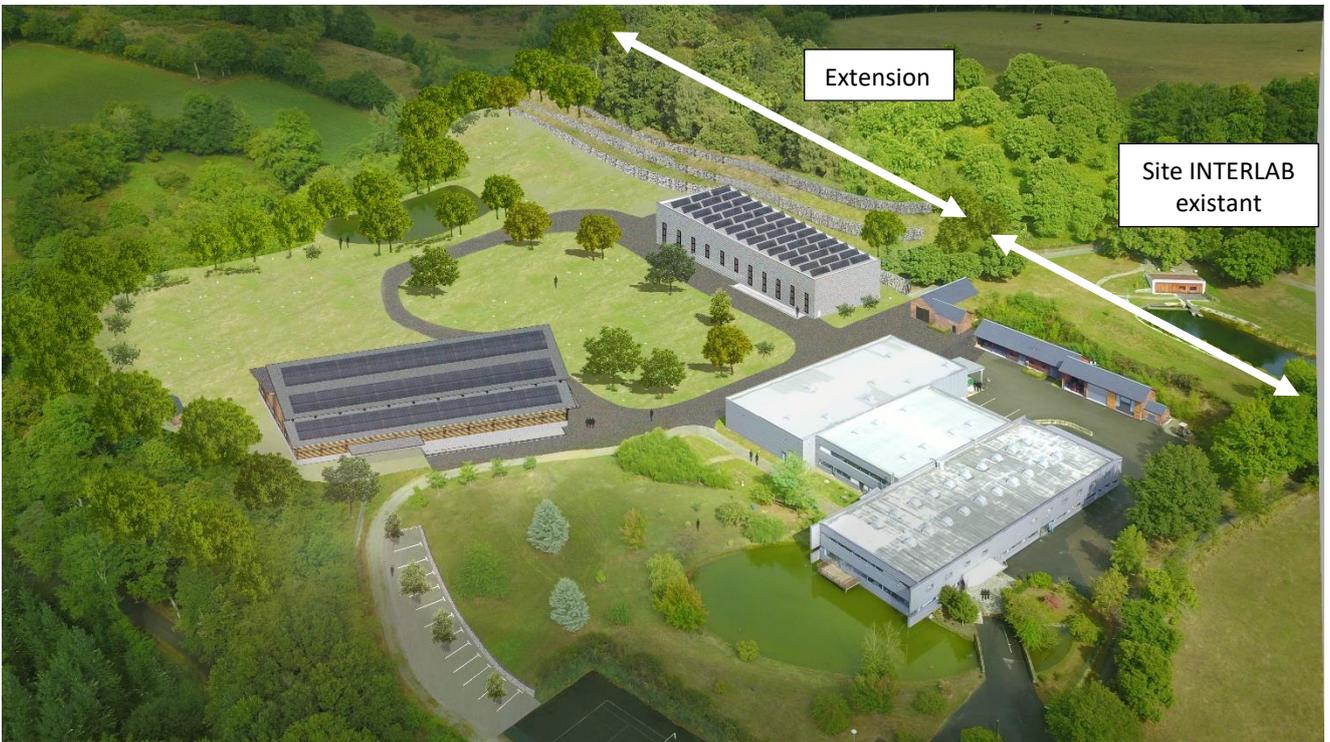
Illustration 4 : Vue aérienne du site INTERLAB

Source : Atelier CAMINO ; 2021



Illustration 5 : Modélisation 3D du projet de la phase 1

Source : Atelier CAMINO ; 2021





Enfin, il est à noter que le projet a fait l'objet d'une réelle réflexion sur la conception des bâtiments et le choix des matériaux. Les bâtiments ont été élaborés afin d'allier aménagements intérieurs (optimiser pour les besoins des activités et favoriser les conditions de travail) et luminosité tout en minimisant l'incidence paysagère.

Ainsi, le nouveau bâtiment de stockage reprendra les codes architecturaux de l'existant afin de conserver une homogénéité sur le site. Il présentera une toiture plane et un bardage métallique. La toiture de ce bâtiment sera équipée de panneaux photovoltaïques.

Le bâtiment de production sera traité à la manière des ateliers bois existants traduisant la volonté de travailler avec du bois local (bardage, assemblage et collage de la charpente bois), son enveloppe sera constituée d'un bardage bois type mélèze foncé qui contrastera avec la charpente de teinte claire. La couverture sera en bac acier teinte ardoise. La toiture de ce bâtiment sera également équipée de panneaux photovoltaïques. La chaleur de la zone machine sera récupérée pour chauffer la zone travail des salariés.

En complément, une nouvelle chaufferie sera également créée afin de chauffer l'ensemble du site à partir des bois locaux (actuellement 60% des bâtiments chauffés au bois). Le bois employé provient des 40 ha de bois de la SCI de la famille Jalenques (propriétaire d'INTERLAB), directement attenant au site. Ainsi, l'approvisionnement en bois est effectué en circuit extra court, éliminant ainsi les émissions de CO2 provenant d'énergie fossile. Depuis de nombreuses années, ces 40ha de bois sont gérés de façon durable, grâce à un Plan Simple de Gestion qui vérifie la pérennité, l'entretien et l'exploitation raisonnée des parcelles de bois.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de stockage et le bâtiment de production rentre dans la démarche environnementale de la société qui souhaite limiter son incidence en produisant une part de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

L'ensemble des locaux techniques seront traités sur la morphologie des ateliers existants afin de ne pas créer une nouvelle écriture architecturale et de s'inscrire avec les bâtiments existants. Soumis à des risques d'incendie, les bâtiments seront en béton pour assurer un degré coupe-feu, et habillé d'un bardage bois en mélèze. Les couvertures seront en ardoise.

Lors du lancement de la phase 2 du projet d'aménagement, une réflexion similaire sera menée. A noter que la phase 2 fera l'objet d'une demande de permis de construire dédiée.



PARTIE 4 : GESTION DES EAUX

L'aménagement du site tel que projeté va nécessiter l'enlèvement d'une partie de la végétation, la réalisation de terrassement pour aplanir les terrains et créer une imperméabilisation partielle des terrains (création de bâtiments et des voiries). Ces opérations vont ainsi modifier le régime d'écoulement des eaux et augmenter le débit de fuite en sortie de site.

Une gestion des eaux pluviales sera ainsi mise en place. Les eaux de toitures et de voiries seront récupérées dans des noues paysagères qui seront créées au niveau des espaces verts du site. Elles permettront leur drainage vers un bassin présent au Nord du site, en bordure de la plateforme aménagée.

Conformément à la réglementation, un dossier de déclaration loi sur l'eau sera déposé auprès du service Eau de la Direction Départementale de Territoire du Cantal. Ce dossier déterminera le volume à mettre en place afin de récupérer et réguler les eaux pluviales, pour un épisode pluvieux décennal. Le rejet sera réalisé dans le talweg au Nord du site qui rejoint le ruisseau de Jalenques. Ce rejet sera régulé afin d'éviter une augmentation majeure du débit en sortie de site, susceptible de dégrader le milieu récepteur et d'amplifier les phénomènes d'inondation en aval.

En plus de participer à la gestion des eaux pluviales, le nouveau bassin servira de réserve incendie.



artifex

4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

